

Plate-forme 2A2P

Appui aux Associations et Porteurs de Projets

QU'EST-CE QUE C'EST?

Le 2A2P est une plateforme d'appui aux porteurs de projets.

Il s'agit d'organiser des temps d'accueil collectif et individuel permettant de définir un plan d'accompagnement et d'orienter le porteur du projet selon la nature de celui-ci. Une boîte à outils offrant de multiples solutions adaptées aux porteurs de projet est mise à leur disposition.

OBJECTIFS

Fournir les clés permettant de réussir la diversification des sources de financement.

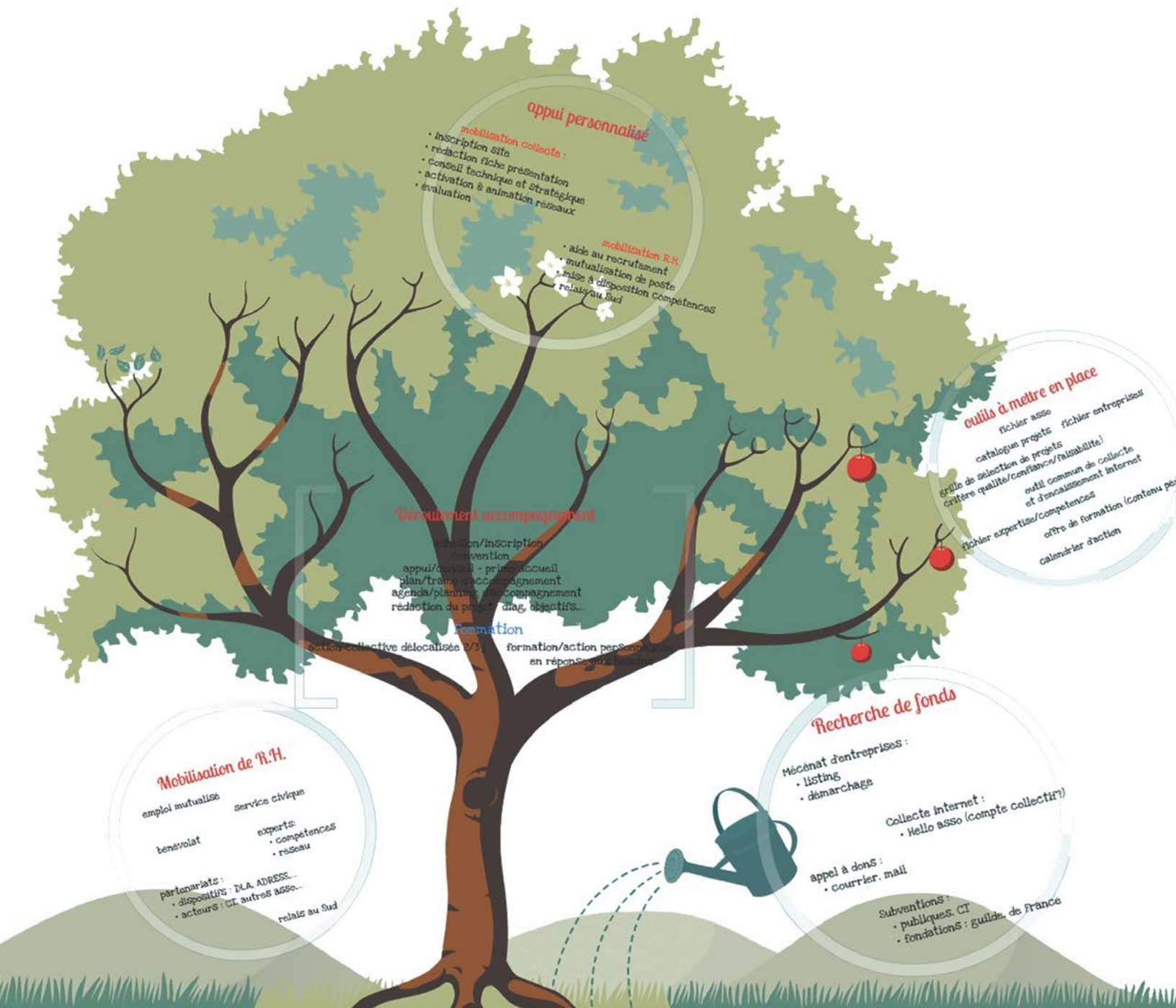
Etre support sur des questions d'éthique, de réciprocité et d'altérité dans la construction des partenariats – démarche innovante dans l'approche projet.

Soutenir les porteurs de projet dans la définition, l'organisation, la mise en place et l'évaluation d'un plan de collecte des fonds pour les projets de solidarité internationale.

ACCOMPAGNEMENTS

Cet accompagnement est une aide, un conseil, un appui, destiné à définir, organiser, mettre en place et évaluer un projet solidaire. Il se définit donc comme une aide à la personne ou un groupe de personnes pour prendre de la distance, dégagé du sens à l'action entreprise.

À sa demande, la personne et/ou le groupe de personnes peut être accompagné pour développer des compétences utiles à l'élaboration et au suivi d'un projet. Il s'agit de mettre en place une collaboration mutuellement respectueuse et motivante, un partenariat pour parfaire le projet et aboutir à sa concrétisation.



Les référents d'accompagnement sont mobilisés pour :

- > Etre support sur des questions d'éthique, de réciprocité et d'altérité dans la construction des partenariats (démarche innovante dans une approche-projet participative).
- > Soutenir les porteurs de projets dans la définition, l'organisation, la mise en place et l'évaluation d'un plan de collecte des fonds pour leurs projets.
- > Fournir les clés permettant de réussir la diversification des sources de financement.

Procédure 2A2P

- 1) Inscription
- 2) Formations
- 2) Entretiens d'accompagnement
- 4) Appui au montage projet
- 5) Plan de collecte de fonds
- 6) Document à fournir

1. Inscription

Le 2A2P est une plateforme d'appui aux porteurs de projets. Ils peuvent être une association LOI 1901 et/ou individuels. Une inscription à la plateforme est obligatoire à l'issue d'un 1^{er} rendez-vous et de l'établissement de la fiche Primo accueil. Elle s'élève à 50€/an et par projet accompagné.

2. Formations

Les formations du plan annuel sont obligatoires pour les porteurs de projets. Elles sont conçues pour faire monter en compétence, les porteurs de projets de la plate-forme. Les sessions de formation financées par le FDVA (Fond de développement de la vie associative) sont gratuites. Des sessions spécifiques et de perfectionnement sont organisés ; Elles sont payantes. Les modalités et les conditions tarifaires sont communiquées aux porteurs de projet au plus tard 30 jours avant la session.

3. Entretien d'accompagnement

Le parcours d'accompagnement intègre un volume horaire d'accompagnement, de rencontres individuelles et ou collectives avec le porteur de projet... Le financement de cette phase d'accompagnement est variable (DLA, ADRESS, DAPSI, Divers incubateur...) une enveloppe virtuelle est plafonnée à 10h/projet.

4. De L'appui opérationnel

La plateforme mobilise une ressource humaine d'appui. Elle « fait » avec le porteur..., qui tout au long du parcours, a l'obligation de rester acteur de son projet. Les bénévoles et volontaires assurent le suivi et l'effectivité de l'exécution des préconisations issues des entretiens d'accompagnement.

- Démarches administratives
- Collecte de données – Rédaction projet etc...
- Création de support de sensibilisation.
- Contacts téléphoniques indispensables au projet et à son porteur.

5. Plan de collecte

Après l'étape de montage de projet, et à l'issue d'une analyse générale, un plan de collecte de fonds croisé est mis en place avec le porteur de projet. Une convention de prestation est alors établie pour mettre en opération le plan de collecte. La rémunération de la prestation est intégrée au montant à collecter sur la base fixée par la convention. En général elle sera en fonction du nombre de fournisseurs de ressources à solliciter, du montant à collecter, de la charge de travail nécessaire à la mise en œuvre de l'ensemble du plan de collecte validé.

6. Document à fournir

Le porteur de projet est dans l'obligation dès l'inscription sur la plateforme, de fournir tout document personnel, professionnel, associatif ou administratif utile à l'accompagnement du projet concerné. Ci-dessous une liste d'usuels. Des documents spécifiques à chaque projet pourront être exigés, pour la collecte de fonds. Dans ce cas le porteur de projet sera informé dans un délai raisonnable.

Documents classiques	Documents spécifiques au projet
-État civil du porteur	-Dossier projet (écriture)
-CNI /passeports/ carte vitale	-Plan prévisionnel de financement
-Statut de l'association	-Calendrier d'exécution
-Statut personnel (demandeur d'emploi, salarié...)	-Liste des acteurs des projets (nom, fonction projet, contact)
-Récépissé préfecture /Parution J.O / RIB	-Logo de l'association
-Justificatif d'hébergement du porteur	-1 photo représentative du projet
-CV complet mis à jour	-statuts du partenaire
-Rapport d'activité année -1	
-Rapport financier année -1	
-Convention ou attestation de partenariat avec le ou les partenaires sud/Nord	